

MODALITES DE SELECTION

Natation course

Eau-libre

Plongeon

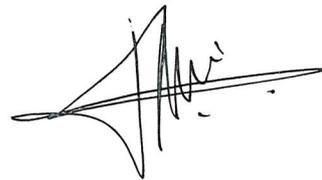
Natation synchronisée

Water-polo



Francis LUYCE
Président
FÉDÉRATION FRANÇAISE
NATATION
Fédération Française de Natation
14, rue Scandicci
93508 PANTIN Cedex

Jacques FAVRE
Directeur Technique National



Compte tenu des dispositions de la Charte Olympique, le Bureau Exécutif du CNOSF du 16 avril 2014 a mis en place une Commission Consultative des Sélections Olympiques (CCSO), a adopté les « Grands principes de sélection » pour les Jeux Olympiques de Rio et a validé la procédure de sélection suivante :

- La Commission Consultative des Sélections Olympiques (CCSO) :
 - Propose au Bureau Exécutif du CNOSF des grands principes de sélection destinés aux fédérations.
 - Valide les critères de sélection proposés par les fédérations nationales.
 - Emet un avis auprès du Bureau Exécutif du CNOSF sur la liste des sélections réalisées par les fédérations après avoir vérifié que celles-ci sont conformes aux critères fixés.
- Le Bureau Exécutif :
 - Adopte les grands principes de sélection à destination des fédérations nationales.
 - Valide, après avis de la CCSO, la liste des sélections réalisées par les fédérations.
- Les athlètes sont inscrits par le CNOSF.

La FFN, quant à elle, a la charge de mettre en place un chemin de sélection et de proposer à la CCSO les athlètes en capacité de répondre aux objectifs de performance de la France.

L'objet de ce document est donc de formaliser les règles qui permettront de proposer à la sélection les athlètes français capables de remporter des médailles lors des épreuves de natation course, eau-libre, plongeon, natation synchronisée et water-polo des Jeux Olympiques de Rio en 2016.

Ces règles de sélection ont été instruites par la Direction Technique Nationale, proposées au Bureau Exécutif et validées par le Comité Directeur de la FFN des 26 et 27 septembre 2015.

La proposition de sélection nominative des athlètes est arrêtée par la Direction Technique Nationale, proposée au Bureau Exécutif et validée par le Comité Directeur de la FFN puis transmise à la CCSO.

Les nageurs participants aux Jeux Olympiques de Rio 2016 devront être inscrits dans le système ADAMS pour le contrôle anti-dopage afin de permettre leur localisation pendant la période des Jeux.

INFORMATIONS

Epreuves :

- Femmes : (16) 50 m nage libre / 100 m nage libre / 200 m nage libre / 400 m nage libre / 800 m nage libre / 100 m dos / 200 m dos / 100 m brasse / 200 m brasse / 100 m papillon / 200 m papillon / 200 m quatre nages / 400 m quatre nages / Relais 4 x 100 m nage libre / Relais 4 x 200 m nage libre / Relais 4 x 100 m quatre nages
- Hommes : (16) 50 m nage libre / 100 m nage libre / 200 m nage libre / 400 m nage libre / 1500 m nage libre / 100 m dos / 200 m dos / 100 m brasse / 200 m brasse / 100 m papillon / 200 m papillon / 200 m quatre nages / 400 m quatre nages / Relais 4 x 100 m nage libre / Relais 4 x 200 m nage libre / Relais 4 x 100 m quatre nages

Nombre maximum d'athlètes sélectionnables par Comité National Olympique (CNO) :

- Femmes : 26 (2 athlètes maximum par épreuve / 1 relais au maximum par épreuve)
- Hommes : 26 (2 athlètes maximum par épreuve / 1 relais au maximum par épreuve)

La place est attribuée à l'athlète de manière nominative pour les épreuves individuelles.

La place est attribuée au CNO pour les épreuves de relais.

Calendrier des épreuves et site de compétition :

Du 6 au 13 août 2016 à Barra.

Période de qualification :

- Décembre 2014 : confirmation par la FINA des temps limites de qualification pour toutes les épreuves. Ceux-ci seront communiqués à tous les CNO/FN
- 28 février 2015 : liste des épreuves de qualification établie et publiée sur www.fina.org
- 1er mars 2015 au 3 juillet 2016 : période pour atteindre les temps limites de qualification pour les épreuves individuelles
- 1er mars 2015 au 31 mai 2016 : période pour atteindre les temps limites de qualification pour les épreuves de relais
- 24 juillet – 9 août 2015 : 16es Championnats du Monde de la FINA de Kazan
- 31 août 2015 : la FINA communiquera aux CNO/FN les équipes de relais qualifiées à la suite des Championnats du Monde
- 30 septembre 2015 : les FN/CNO confirmeront à la FINA la participation de leurs équipes de relais qualifiées à la suite des Championnats du Monde de 2015 à Kazan 2015
- 31 mai 2016 : fin de la période pour atteindre les temps limites de qualification pour les épreuves de relais
- 3 juin 2016 : la FINA communiquera aux CNO/FN les équipes de relais qualifiées après la période de qualification
- 10 juin 2016: les CNO confirmeront à la FINA la participation de leurs équipes de relais
- 15 juin 2016 : la FINA réattribuera les places inutilisées dans les relais par équipes
- 1er juillet 2016 : les CNO confirmeront à la FINA les "athlètes de relais uniquement"
- 3 juillet 2016 : date limite à laquelle les CNO devront soumettre leur demande de places d'universalité
- 3 juillet 2016 : fin de la période pour atteindre les temps limites de qualification pour les épreuves individuelles

- 4 juillet 2016 : la FINA communiquera aux CNO/FN les athlètes qualifiés selon TQO et les athlètes sélectionnés selon TSO
- 5 juillet 2016 : la FINA confirmera aux CNO l'attribution de places d'universalités
- 8 juillet 2016 : confirmation à la FINA par les CNO de la participation des athlètes qualifiés selon TQO et des athlètes sélectionnés selon TSO
- 10 juillet 2016 : la FINA réattribuera les places inutilisées qui avaient été accordées sur invitation d'athlètes sélectionnés selon TSO
- Avant le 18 juillet 2016 : réattribution de toutes les places par la FINA
- 18 juillet 2016 : date limite d'inscription par sport pour les Jeux Olympiques de 2016 à Rio

MODALITES DE SELECTION

La FINA a défini les conditions de participation des nageuses et des nageurs à titre individuel selon les critères de réalisation des standards olympiques lors des compétitions approuvées par ses instances et dont la liste est publiée sur son site officiel. Les nations sont donc soumises à la réalisation de TQO (Stand. A) et de TSO (Stand. B), voir performances correspondantes dans le tableau n°1.

Compétition de sélection :

Les championnats de France Élite natation course de Montpellier du 29 mars au 3 avril 2016.

Règles de sélection aux épreuves individuelles

La sélection olympique prendra en compte un maximum de deux nageurs pour chaque épreuve individuelle du programme, dans la limite de 26 par sexe.

Première étape :

1. Les deux premiers de chaque épreuve seront proposés à la sélection, à la condition de réaliser en finale A un temps correspondant au temps de référence du tableau n°1 ci-dessous.
2. Pour les épreuves classement aux temps, les deux meilleurs temps correspondant au temps de référence du tableau n°1 ci-dessous seront retenus.
3. En cas d'égalité pour la seconde place des nageurs ayant satisfait aux conditions décrites au point 1, le nageur ayant réalisé la meilleure performance des séries sera proposé à la sélection.
4. En cas d'égalité pour la seconde place des nageurs ayant satisfait aux conditions décrites au point 2, le nageur obtenant le meilleur classement sur l'épreuve considérée aux championnats d'Europe de Londres sera proposé à la sélection.

Deuxième étape :

À l'issue des championnats de France Élite, en fonction des résultats, le DTN se réserve le droit d'élargir la liste des nageurs proposés à la sélection aux conditions suivantes :

1. Avoir réalisé lors de Championnats de France Elite de Montpellier un temps correspondant au temps de qualification olympique (TQO/ Stand. A)
2. Le choix de cette liste de nageur sera déterminé au regard d'un pourcentage des temps réalisés en finale A et en série des 800 NL dames et 1500 NL messieurs se rapprochant au plus près des temps de référence du tableau n°1 ci-dessous.
3. Dans tous les cas, cette liste ne pourra pas dépasser 6 nageurs par sexe.

Règles de sélection aux épreuves de relais

Au regard des résultats obtenus par les relais de l'Équipe de France lors des championnats du monde de Kazan, l'Équipe de France a la possibilité de s'engager sur l'ensemble des épreuves de relais lors des Jeux olympiques de Rio sous réserve de remplir les conditions décrites dans les paragraphes ci-dessous. Le nombre de nageurs maximum pouvant participer uniquement aux relais est soumis à la formule suivante :

- Un (1) relais - deux (2) nageurs
- Deux (2) relais - quatre (4) nageurs
- Trois (3) relais - six (6) nageurs
- Quatre (4) relais - huit (8) nageurs
- Cinq (5) relais - dix (10) nageurs
- Six (6) relais - douze (12) nageurs

De plus dans le cas où des nageurs sont sélectionnés uniquement sur une épreuve de relais, la FINA impose que ces nageurs nagent soit dans les séries soit dans la finale de cette épreuve de relais. Si "un nageur de relais uniquement" ne devait pas participer, cela conduirait à la disqualification de la finale de l'équipe correspondante.

Première étape :

Les nageurs constituant les relais seront proposés à la sélection aux conditions suivantes :

1. Pour les relais 4x100 NL et 4x200 NL si l'addition des quatre meilleures performances réalisées en finale A des 100 NL et 200 NL individuels des championnats de France Élite, correspond au temps de référence du tableau n°2 ci-dessous.
2. Pour le relais 4x100 4N si l'addition des performances réalisées en finale A par les champions de France des 100 Dos, 100 Brasse, 100 Papillon et 100 NL, correspond au temps de référence du tableau n°2 ci-dessous.
3. Si chaque nageur a réalisé individuellement, sur l'épreuve constituant le relais, un temps correspondant au temps de qualification olympique (TQO/ Stand. A).

Deuxième étape :

À l'issue des championnats d'Europe de Londres, l'ensemble des performances réalisées aux championnats de France Élite de Montpellier et aux championnats d'Europe de Londres, sera pris en compte.

Le DTN se réserve alors le droit d'élargir la liste des nageurs constituant les relais proposés à la sélection aux conditions suivantes :

1. L'addition des quatre meilleures performances, réalisées sur les épreuves entrant dans la constitution du relais, correspond au temps de référence du tableau n°2 ci-dessous.
2. Avoir réalisé individuellement, sur l'épreuve constituant le relais, un temps correspondant au temps de qualification olympique (TQO/ Stand. A).

Tous les nageurs sélectionnés sont éligibles au titre des relais.

Épreuves complémentaires

Les nageurs sélectionnés pourront éventuellement être engagés sur des épreuves complémentaires dès lors qu'aucun ou un seul nageur est engagé dans ladite épreuve lors des Jeux olympiques, à la condition d'avoir réalisé lors des championnats de France Élite de Montpellier ou lors des championnats d'Europe de Londres un temps correspondant au temps de qualification olympique (TQO/ Stand. A).

Dans le cas où plusieurs demandes sont enregistrées pour une même épreuve, le meilleur temps réalisé dans les conditions décrites ci-dessus sera retenu. Cette décision est à la discrétion du DTN.

Tableau n°1 : Temps des épreuves individuelles pour les Jeux olympiques de RIO

ÉPREUVES	Temps de référence	TQO STAND. A
50 Nage Libre Dames	24.57	25.28
100 Nage Libre Dames	53.72	54.43
200 Nage Libre Dames	1:56.78	1:58.96
400 Nage Libre Dames	4:05.64	4:09.08
800 Nage Libre Dames	8:24.47	8:33.97
100 Dos Dames	59.48	1:00.25
200 Dos Dames	2:08.44	2:10.60
100 Brasse Dames	1:06.93	1:07.85
200 Brasse Dames	2:23.78	2:26.94
100 Papillon Dames	57.67	58.74
200 Papillon Dames	2:06.62	2:09.33
200 4 Nages Dames	2:10.60	2:14.26
400 4 Nages Dames	4:35.40	4:43.46

ÉPREUVES	Temps de référence	TQO STAND. A
50 Nage Libre Messieurs	21.82	22.27
100 Nage Libre Messieurs	48.13	48.99
200 Nage Libre Messieurs	1:46.06	1:47.97
400 Nage Libre Messieurs	3:46.66	3:50.44
1500 Nage Libre Messieurs	14:57.19	15:14.77
100 Dos Messieurs	53.29	54.36
200 Dos Messieurs	1:56.13	1:58.22
100 Brasse Messieurs	59.84	1:00.57
200 Brasse Messieurs	2:09.65	2:11.66
100 Papillon Messieurs	51.61	52.36
200 Papillon Messieurs	1:55.27	1:56.97
200 4 Nages Messieurs	1:58.09	2:00.28
400 4 Nages Messieurs	4:13.29	4:16.71

Tableau n°2 : Temps des épreuves de relais pour les Jeux olympiques de RIO

ÉPREUVES	Temps de référence collectif
4x100 Nage Libre Dames	3:37.64
4x200 Nage Libre Dames	7:51.80
4x100 4 Nages Dames	3:58.81
4x100 Nage Libre Messieurs	3:15.32
4x200 Nage Libre Messieurs	7:10.21
4x100 4 Nages Messieurs	3:32.10

INFORMATIONS

Epreuves :

- Femmes : (1) 10 km
- Hommes : (1) 10 km

Nombre maximum d'athlètes sélectionnables par Comité National Olympique (CNO) :

- Femmes : 2
- Hommes : 2

A noter que la place est attribuée à l'athlète de manière nominative.

Calendrier des épreuves et site de compétition :

Epreuve féminine le 15 août 2016 à Fort de Copacabana.

Epreuve masculine le 16 août 2016 à Fort de Copacabana.

Période de qualification :

- Du 24 juillet au 9 août 2015 : 16es Championnats du monde de la FINA – Kazan
- Fin août 2015 (à confirmer) : date limite à laquelle la FINA informera les CNO des places qui leur ont été attribuées
- 2 semaines plus tard (à confirmer) : date limite à laquelle les CNO devront avoir confirmé la participation des nageurs qualifiés à la FINA
- 11 au 12 juin 2016 : épreuve de qualification olympique 2016 pour le marathon, Setubal au Portugal.
- Après l'épreuve de qualification (à confirmer) : la FINA informera les CNO des athlètes qualifiés
- 2 semaines plus tard (à confirmer) : date limite à laquelle les CNO devront avoir confirmé la participation de leurs nageurs qualifiés à la FINA
- À confirmer : réattribution de toutes les places inutilisées par la FINA
- 18 juillet 2016 : date limite d'inscription pour les Jeux Olympiques de Rio

MODALITES DE SELECTION

Les épreuves de qualification sont citées selon un ordre hiérarchique :

Première phase : les championnats du Monde de Kazan (25 juillet au 1er août 2016)

Les dix 10 femmes et les 10 hommes les mieux classés sur l'épreuve du 10 km sont directement qualifiés.

Pour accéder aux Championnats du monde il était nécessaire de passer par deux étapes :

1. Les pré-sélections pour l'épreuve de sélection pour les CM de Kazan
Au choix : réaliser un temps de pré-qualification en bassin sur 800 ou 1500 m NL ou être dans les cinq premiers sur l'une des deux compétitions internationales identifiées en février 2015 (Viedma en Argentine ou Perth en Australie).

2. Sélection pour les CM de Kazan

L'ensemble des nageurs ayant répondu aux critères de pré-sélection seront invités à participer à l'étape de Coupe du Monde de Nouméa, le 18 avril 2015. Lors de celle-ci, les deux premières filles et les deux premiers garçons seront proposés à la sélection pour les CM de Kazan à la condition de ne pas finir à plus de trois minutes du (de la) vainqueur(e).

Pour la France, deux places ont été attribuées lors de ces Championnats du Monde :

- **10m Dames = Aurélie MULLER**
- **10m Messieurs = Marc-Antoine OLIVIER**

Deuxième phase : Épreuve de qualification olympique 2016

Les 9 femmes et les 9 hommes les mieux classés obtiennent directement une place de qualification. Seuls les CNO n'ayant aucun nageur qualifié par le biais des championnats du monde 2015 peuvent choisir d'envoyer deux nageurs au maximum par épreuve. Chaque CNO ne peut avoir qu'un nageur qualifié par sexe.

Troisième phase : Représentation continentale

10 nageurs (5 femmes et 5 hommes)

L'athlète le mieux classé dans l'épreuve de qualification olympique 2016, non encore qualifié, de chacun des cinq continents, obtient directement une place de qualification. Si un CNO a déjà un ou deux nageurs qualifiés, le nageur suivant le mieux classé dans l'épreuve de qualification olympique 2016 pour le marathon, issu du même continent et non encore qualifié, obtient une place, de sorte que chacune de ces compétitions fournisse un concurrent.

INFORMATIONS

Epreuves :

- Femmes : (4) Tremplin 3 m / Haut vol 10 m (individuel et synchronisé)
- Hommes : (4) Tremplin 3 m / Haut vol 10 m (individuel et synchronisé)

Nombre maximum d'athlètes sélectionnables par Comité National Olympique (CNO) :

- Femmes : au maximum une équipe dans chaque épreuve de plongeon synchronisé / au maximum deux plongeuses dans chaque épreuve individuelle
- Hommes : au maximum une équipe dans chaque épreuve de plongeon synchronisé / au maximum deux plongeurs dans chaque épreuve individuelle

La place est attribuée au CNO.

Calendrier des épreuves et site de compétition :

Du 7 au 20 août 2016 à Barra.

Période de qualification :

- 24 juillet – 9 août 2015 : 16es Championnats du monde de la FINA à Kazan
- 2015 – 2016 (à confirmer) : championnats continentaux organisés en 2015 et 2016, au plus tard toutefois avant la 20e Coupe du monde de plongeon de la FINA en 2016
- Février 2016 (à confirmer) : 20e Coupe du monde de plongeon de la FINA
- Une semaine après la fin de la Coupe du monde de plongeon 2016 (à confirmer) : date limite à laquelle la FINA informera les CNO/fédérations nationales des places qui leur ont été attribuées
- 15 juin 2016 : date limite à laquelle les CNO devront avoir confirmé à la FINA l'utilisation des places allouées
- Date à confirmer : réattribution de toutes les places inutilisées par la FINA
- 18 juillet 2016 : date limite d'inscription pour les Jeux Olympiques de 2016

MODALITES DE SELECTION

Ouverture des quotas :

Première phase : les championnats continentaux

Cinq quotas attribués lors des championnats continentaux pour les vainqueurs dans les épreuves individuelles 3m et 10m Dames et Messieurs.

Sur le plan Européen, le championnat d'Europe de plongeon à Rostock du 9 au 14 juin 2015 a été la compétition continentale de référence. Pour la France, un quota a été attribué lors des championnats d'Europe dans les épreuves individuelles :

- 3m Dames
- **3m Messieurs = Matthieu ROSSET**
- 10m Dames
- 10m Messieurs

Deuxième phase : les championnats du Monde de Kazan (24 juillet au 2 août 2016)

1. Pour le plongeon synchronisé :
Un quota de droit pour le pays hôte.
Les 3 premières paires classées dans les épreuves de plongeon synchronisé à 3m et 10m Dames et Messieurs ont obtenu un quota.
2. Pour les épreuves individuelles :
Les 12 premiers (finalistes) des épreuves individuelles Dames et Messieurs à 3m et 10m ont obtenu un quota pour leur nation.

Pour la France, deux quotas ont été attribués lors des championnats du Monde dans les épreuves individuelles :

- 3m Dames
- 3m Messieurs
- **10m Dames = Laura MARINO**
- **10m Messieurs = Benjamin AUFFRET**

Troisième phase : la 20^{ème} Coupe du Monde FINA de Rio (19 au 24 février 2016) – Test event

1. Pour le plongeon synchronisé :
Les 4 équipes les mieux classées en plongeon synchronisé et qui n'ont pas encore de quota obtiennent un quota.
2. Pour les épreuves individuelles :
Les plongeurs classés dans les 18 premiers (demi-finalistes) des épreuves individuelles, obtiennent un quota dans la limite de 2 quotas par CNO.
Des quotas supplémentaires pourront être obtenus pour les CNO dans la limite de 34 quotas au total pour les plongeurs classés de la 19^{ème} place et suivant lors de cette même coupe du monde.

L'épreuve de sélection pour la 20^{ème} Coupe du Monde FINA de Rio se déroulera à Montreuil et à l'INSEP les 12 et 13 décembre 2015.

Seront qualifiés pour cette épreuve :

- les plongeurs appartenant au collectif OLYMPIQUE
- les plongeurs appartenant au collectif SENIOR (dans les épreuves olympiques)

Pour appartenir au collectif SENIOR, il faut avoir réalisé les minima de points ci-dessous :

- lors de la coupe de France ou,
- lors d'une épreuve de sélection en haut-vol et plongeon synchronisé ou,
- lors des championnats de France « Senior » d'été ou,
- lors d'une compétition internationale inscrite au calendrier fédéral.

	1m	3m	Haut Vol	Synchro 3m	Synchro 10m
FEMMES	230	250	250	250	250
HOMMES	320	350	350	350	350

Seront qualifiés par ordre de priorité :

1. Les plongeurs du collectif SENIOR ayant réalisé les minima de points ci-dessous lors de l'épreuve de sélection des 12 et 13 décembre 2015.

	3m	Haut Vol	Synchro 3m	Synchro 10m
FEMMES	275	275	275	275
HOMMES	385	385	385	385

2. Si plus de deux plongeurs(es) ont satisfait aux critères de sélection, seront retenues le ou les deux meilleurs totaux de points à l'addition des performances réalisées aux éliminatoires et en finale.
3. Si une égalité de cumul de points est constatée entre un(e) ou plusieurs plongeurs(es), le plongeur ayant obtenu le plus grand total de points sur un concours sera retenu.

Procédure de validation des quotas :

À l'issue de chaque épreuve de qualification, la FINA publiera les résultats sur son site web (www.fina.org). Une fois la 20e Coupe du monde de plongeon de la FINA en 2016 achevée, et au plus tard 14 jours après, chaque CNO/FN sera informé du nombre de places qu'il aura obtenues. Le nombre total de plongeurs inscrits par tous les CNO ne devra pas excéder cent trente-six (136) (règle BL 9.3.8.3.1.1 de la FINA). Le 15 juin 2016 au plus tard, les CNO informeront la FINA du nombre de places qu'ils utiliseront dans chaque épreuve.

Si un plongeur est inscrit à la fois comme membre d'une équipe en plongeon synchronisé et comme concurrent individuel pour la même hauteur, ce plongeur ne devra être compté qu'une seule fois. Exemple : si les deux plongeurs qui participent à l'épreuve de tremplin en plongeon synchronisé concourent aussi individuellement au tremplin, le nombre total de plongeurs au tremplin sera de deux (2) (règle BL 9.3.8.3.1.2 de la FINA).

Attribution des quotas ouverts par la France :

Principe 1 :

- Un(e) plongeur(se) ayant ouvert un quota sur une épreuve olympique à laquelle il/elle a participé lors des championnats d'Europe 2015, des championnats du monde de Kazan 2015 ou lors de la 20^{ème} coupe du monde FINA de plongeon à Rio de Janeiro en février 2016, se le verra prioritairement attribué.

Principe 2 :

- Les modalités de réattribution d'un quota ouvert par un(e) plongeur(se) sur une épreuve olympique, seront les suivantes :
 - o Les performances prises en compte seront celles effectuées sur les épreuves olympiques lors des championnats de France Seniors d'été à Strasbourg du 10 au 12 juin 2016
 - o Le/la plongeur(se) ayant réalisé, sur l'épreuve olympique concernée, le plus haut score à l'addition des totaux de points obtenus lors des phases « éliminatoires » et « finale », se verra attribuer le quota de manière nominative.

INFORMATIONS

Epreuves :

- Épreuve en duo (1)
- Épreuve par équipes (1)

Nombre maximum d'athlètes sélectionnables par Comité National Olympique (CNO) :

- Au maximum un duo de deux athlètes
- Au maximum une équipe de neuf athlètes

Les CNO qualifiés à la fois pour les épreuves en duo et par équipes peuvent inscrire neuf athlètes au maximum.

La place est attribuée au CNO.

Calendrier des épreuves et site de compétition :

Du 14 au 19 août 2016 à Barra.

Période de qualification :

- 8 au 10 mai 2015 : Qualification pour l'Europe : Coupe des Champions européenne de natation synchronisée, Haarlemmermeer, (NED)
- 2 au 6 mars 2016 : tournoi de qualification pour les Jeux Olympiques en natation synchronisée à Rio de Janeiro au Brésil
- 1er avril 2016 : date limite à laquelle la FINA informera les CNO/fédérations nationales des places qui leur ont été attribuées
- 15 avril 2016 : date limite à laquelle les CNO devront avoir confirmé à la FINA l'utilisation des places allouées
- Date à confirmer : réattribution de toutes les places inutilisées par la FINA
- 18 juillet 2016 : date limite d'inscription pour les Jeux Olympiques de 2016

MODALITES DE SELECTION

Qualification des duos : 24 duos (dont 8 via la qualification des équipes)

SELECTION OUVERTE AUX NAGEUSES DU POLE FRANCE INSEP

Pour accéder aux différentes compétitions de qualification il est nécessaire de passer par plusieurs étapes :

1. avant le 4 septembre 2015 : acte de candidature
Etudes de tous les dossiers par la DTN avec sélection de 5 nageuses au maximum.
Critères : performances durant le parcours sportif (juniors/ seniors).
2. le 6 Octobre 2015 : sélection de 4 nageuses au maximum.
Contenu : chorégraphies 2015 et/ou 2016 et évaluation sur les éléments techniques du duo technique.

3. le 21 Octobre 2015 : sélection de 3 nageuses au maximum.

Contenu : chorégraphies 2015 et/ou 2016 et évaluation sur les éléments techniques du duo technique.

Sont retenues : Laura AUGÉ, Margaux CHRETIEN et Estel-Anais HUBAUD.

4. entre le 11 et le 13 Décembre 2015, lors des championnats de France d'hiver : sélection des 2 titulaires et de la remplaçante

Contenu : chorégraphies 2015 et/ou 2016

La nageuse remplaçante suivra la préparation afin d'assurer une participation française performante, au maximum jusqu'aux engagements officiels définitifs pour les Jeux Olympiques de RIO.

POSSIBILITES DE QUALIFICATION DU DUO

- Les huit CNO qualifiés pour la compétition par équipes (y compris le pays hôte) obtiendront automatiquement une place pour un duo.
- Les CNO les mieux classés dans chacun des cinq championnats continentaux qui n'ont pas encore d'équipe qualifiée obtiendront chacun une place. Qualification pour l'Europe : Coupe des Champions européenne de natation synchronisée, Haarlemmermeer, (NED) du 8 au 10 mai 2015.
- Les onze CNO les mieux classés lors du tournoi de qualification pour les Jeux Olympiques en natation synchronisée qui n'ont pas d'équipe qualifiée obtiendront chacun une place

Qualification des équipes : 8 équipes

SELECTION OUVERTE AUX NAGEUSES DU POLE FRANCE INSEP

Pour accéder aux différentes compétitions de qualification il est nécessaire de passer par plusieurs étapes :

1. le 21 Octobre 2015 : sélection de 4 titulaires

Contenu : chorégraphies 2016

Sont retenues : Marie ANNEQUIN, Laura AUGÉ, Morgane BETEILLE et Margaux CHRETIEN.

2. entre le 11 et le 13 Décembre 2015, lors des championnats de France d'hiver : sélection de 2 titulaires supplémentaires au maximum et du collectif de 12 nageuses (au maximum) qui participera au stage du 25 décembre au 9 janvier 2016.

Contenu : chorégraphies 2016

Les nageuses participant à la 4ème étape de sélection duo seront exemptées de cette étape si elles ont été retenues parmi les 4 titulaires lors de la 1ère étape de sélection équipe.

3. entre le 2 et le 9 Janvier 2016 - Stage préparatoire Open BONN et MUFE : sélection du collectif 10 nageuses qui participera au German Open et à l'Open MUFE

Contenu : chorégraphies 2016

4. Fin Janvier 2016 – German Open et Open MUFE : sélection du collectif 10 nageuses qui participera au Test Event à Rio du 2 au 6 Mars 2016.
Contenu : chorégraphies 2016
5. du 8 au 10 Avril 2016 lors des championnats de France juniors : sélection du collectif des 10 à 12 nageuses (au maximum) retenues pour participer aux Championnats d'Europe et aux Jeux Olympiques (9 nageuses)
Contenu : chorégraphies 2016

POSSIBILITES DE QUALIFICATION DE L'EQUIPE

- Les CNO les mieux classés dans chacun des cinq championnats continentaux obtiendront une place de qualification, si ce n'est le continent américain qui sera représenté par le CNO du pays hôte. Qualification pour l'Europe : Coupe des Champions européenne de natation synchronisée, Haarlemmermeer, (NED) du 8 au 10 mai 2015.
- Les trois CNO les mieux classés lors du tournoi de qualification pour les Jeux Olympiques en natation synchronisée, organisé l'année des Jeux, obtiendront chacun une place de qualification.

INFORMATIONS

Epreuves :

- Femmes : (1) Tournoi de 8 équipes
- Hommes : (1) Tournoi de 12 équipes

Nombre maximum d'athlètes sélectionnables par Comité National Olympique (CNO) :

- Femmes : 13 joueuses par équipe
- Hommes : 13 joueurs par équipe

La place est attribuée au CNO.

Calendrier des épreuves et site de compétition :

Du 6 au 20 août 2016 à Maracaña et Barra.

Période de qualification :

- Juin 2015 : ligue mondiale 2015 de la FINA
- Du 24 juillet 2015 au 9 août 2015 : championnats du monde 2015 de la FINA, Kazan (RUS)
- 31 août 2015 : date limite à laquelle la FINA informera les CNO/fédérations nationales des places qui leur ont été attribuées
- 21 septembre 2015 : date limite à laquelle les CNO devront avoir confirmé à la FINA qu'ils utiliseront les places allouées
- Du 10 au 23 janvier 2016 : Championnats d'Europe à Belgrade
- Avril 2016 (dates à confirmer) : tournoi masculin de qualification olympique (lieu à confirmer)
- Avril 2016 (dates à confirmer) : tournoi féminin de qualification olympique (lieu à confirmer)
- 30 avril 2016 : date limite à laquelle la FINA informera les CNO/fédérations nationales des places qui leur ont été attribuées
- 21 mai 2016 : date limite à laquelle les CNO devront avoir confirmé à la FINA qu'ils utiliseront les places allouées
- 21 juin 2016 : réattribution de toutes les places inutilisées par la FINA
- 18 juillet 2016 : date limite d'inscription pour les Jeux Olympiques de 2016

MODALITES DE SELECTION

Pour les femmes :

Les épreuves de qualification sont citées dans l'ordre de qualification suivant :

1. Championnats continentaux / pays hôte
Le CNO le mieux classé à l'issue de chacun des cinq championnats continentaux obtiendra une place, sauf pour l'Amérique, où le CNO du pays hôte représentera le continent.

L'Equipe de France féminine de Water-polo prendra part aux Championnats d'Europe qui se dérouleront à Belgrade du 10 au 23 janvier 2016. Lors de cette compétition, les équipes classées de la seconde à la sixième place seront qualifiées pour le TQO.

2. Tournoi de qualification olympique, organisé à Gouda du 21 au 28 mars 2016.
Les trois CNO les mieux classés au tournoi de qualification olympique obtiendront chacun une place.

Pour les hommes :

Les épreuves de qualification sont citées dans l'ordre de qualification suivant :

1. Ligue mondiale 2015
Le CNO le mieux placé au classement de la Ligue mondiale 2015 obtiendra une place
2. 16es Championnats du monde de la FINA – Kazan 2015
Les deux CNO les mieux classés aux championnats du monde de 2015 obtiendront chacun une place de. Si l'un de ces deux CNO a déjà obtenu une place de qualification par le biais de la Ligue mondiale 2015, le CNO occupant le rang suivant aux championnats du monde obtiendra une place.
3. Championnats continentaux
Le CNO le mieux classé à l'issue de chacun des cinq championnats continentaux obtiendra une place. Si l'un des cinq CNO a déjà obtenu une qualification par le biais de la Ligue mondiale 2015 ou des championnats du monde 2015, alors le CNO occupant le rang suivant aux championnats continentaux correspondants obtiendra une place.

L'Equipe de France masculine de Water-polo prendra part aux Championnats d'Europe qui se dérouleront à Belgrade du 10 au 23 janvier 2016. Lors de cette compétition, les équipes classées de la cinquième à la neuvième place seront qualifiées pour le TQO.

4. Pays hôte
Le CNO du pays hôte obtiendra automatiquement une place.
5. Tournoi de qualification olympique, organisé à Trieste du 3 au 10 avril 2016.
Les trois CNO les mieux classés au tournoi de qualification olympique obtiendront chacun une place.